



---

**Compte rendu sur les affaires soumises à délibération du conseil municipal  
Lors de sa séance du jeudi 15 septembre 2016**

Sont présents : Monsieur Gérard Leguay, Monsieur Serge Bavard, Madame Annick Niporte, Monsieur Dominique Duchamp, Monsieur Philippe Brunot, Madame Nathalie Weill, Madame Michèle Baudoin, Monsieur Philippe Michaud, Monsieur Christian Albert, Madame Marie-Luce Bon, Monsieur Jean-Marc Bourgetel, Madame Antoinette Graff, Madame Claudine Lenet, Monsieur Christophe Leloup, Monsieur Christophe Louet, Madame Nathalie Vieillard, Madame Sandrine Renault.

Absents Excusés : Madame Olga Pecaud (procuration à Monsieur Serge Bavard), Monsieur Jean-Michel Bon (procuration à Madame Antoinette Graff).

Madame Annick Niporte est élue secrétaire de séance

---

**1- Demande de subvention - voirie**

Le conseil municipal autorise le maire, à l'unanimité, à solliciter le conseil départemental pour l'octroi d'une subvention d'investissement au titre du programme de soutien à la voirie (PSV) 2017 afin de financer les travaux de voirie rue des Saulx. Le montant de la subvention sollicitée est de 30 000 € pour un montant de travaux estimé à 131 252 € HT. Le maire précise que ces travaux seront proposés au budget d'investissement 2017.

**2- Demande de subvention – Réhabilitation et mise en accessibilité du foyer communal 2<sup>ème</sup> tranche**

La commune de Selongey a sollicité un financement de l'Etat pour la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux au titre du fonds de soutien à l'investissement en mars 2016. Ce dossier n'a pas été retenu au titre de ces financements, toutefois la région Bourgogne Franche Comté prendra en charge exclusivement ce projet au titre du plan de soutien au BTP pour un montant de 139 600 € pour une dépense de travaux de 772 985 € HT. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à solliciter l'ensemble des Co-financeurs selon le plan de financement suivant :

- L'état – DETR pour un montant correspondant à 30 % de la dépense éligible, avec un plafond de subvention de 150 000 €
- Le conseil régional au titre du fonds de soutien au BTP pour un montant de 139 600 €
- Les fonds européens au titre du programme Leader.

**3- Décision modificative n°3- budget communal**

Le maire précise, qu'en 2015 la section SCS Quilles avait sollicité la commune afin de renouveler les pistes de quilles pour un montant de 120 000 euros. Ce projet n'ayant pas été retenu au budget, il est nécessaire de procéder à une réfection des pistes de quilles pour un montant de 7 500 €.

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°3 du budget de la commune comme suit :

**TRANSFERTS DE CREDITS - SECTION D'INVESTISSEMENT- DEPENSES**

CHAPITRE	compte	Intitulé	Libellé- DEPENSES	BP +dm	DM3	BP+DM
23	2313	CONSTRUCTION	MO-VESTIAIRES- opé 383	8 647 €	-7 500 €	+ 1 147 €
23	2313	CONSTRUCTION	BOWLING-opé 440	0	+ 7 500 €	+ 7 500 €

#### 4- Décision modificative n°1 - budget eau et assainissement

Le maire précise que cette DM consiste d'une part à intégrer la TVA 2015 et d'autre part à ajouter des crédits en dépenses d'investissement afin d'engager les travaux sur le réseau d'eau potable qui commenceront fin septembre. (Bouclage du réseau au niveau du rond point de la route d'Is sur Tille, dissociation du branchement SDIS/POSTE, renouvellement de la canalisation d'eau potable de la Route d'Is sur Tille). Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la décision modificative n°1 du budget eau et assainissement comme suit :

##### CREDITS SUPPLEMENTAIRES- SECTION D'INVESTISSEMENT

Section chapitre	compte	Intitulé du compte	BP 2016	DM1	BP+DM
Recettes 041	2156	Matériel spécifique d'exploitation	+ 95 760 €	+ 95 760 €	95 760 €
Dépenses 041	2762	Créances sur transfert de droits- TVA	+ 95 760 €	+ 95 760 €	95 760 €
Dépenses 23	2315	Immobilisation en cours (travaux)	207 000 €	+ 50 000 €	257 000 €

Le montant total de la section dépenses d'investissement s'élève après DM à 642 685 €.

Le montant total de la section recettes d'investissement s'élève après DM à 1 051 512 €.

#### 5- Bâtiment communal (pâtisserie- place des halles) – Tarif

Afin de favoriser l'implantation d'une nouvelle activité commerciale, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le tarif de ce local à 500 euros à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

#### 6- Modification du tableau des effectifs

Le conseil municipal, décide à l'unanimité, de créer 2 postes à durée déterminée (saisonnier), afin d'effectuer l'entretien des bâtiments scolaires uniquement durant la période scolaire comme suit :

Création de poste	Date d'effet	Durée hebdomadaire de travail
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Du 1 <sup>er</sup> jour de rentrée scolaire de septembre Au dernier jour de période scolaire de juillet. Uniquement durant la période scolaire.	17h20
Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	Du 1 <sup>er</sup> jour de rentrée scolaire de septembre Au dernier jour de période scolaire de juillet. Uniquement durant la période scolaire.	18h45

#### 7- Redevance d'occupation du domaine public provisoire (RODP)

Le décret n°2015-334 du 25 mars 2015 fixe le régime des redevances dues aux communes pour l'occupation provisoire de leur domaine public par les chantiers de travaux sur les ouvrages des réseaux de transports et de distribution d'électricité et de gaz. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instaurer cette redevance, d'en fixer le mode de calcul conformément au décret précité, et précise que celui-ci s'applique au plafond réglementaire. Il est précisé, pour information, que le montant de cette redevance s'élève à 4.90 euros pour l'année 2016.

#### 8- Cession de terrain

Monsieur Hugues Charpenet sollicite la commune de Selongey, afin que celle-ci lui cède 4 parcelles de terrains situées en Saint-Anne pour une surface totale de 2 274 m<sup>2</sup> (zone hachurée en rose sur le plan), ceci afin de compléter la surface des terrains déjà acquis (zone hachurée en vert sur le plan). Il s'agit des parcelles suivantes : A777 pour une surface de 300 m<sup>2</sup>, A1086 pour une surface de 620 m<sup>2</sup>, A779 pour une surface de 1160 m<sup>2</sup> et A895 pour une surface de 194 m<sup>2</sup>. Le conseil municipal décide, à l'unanimité par 18 voix pour et une abstention (P. Michaud) de répondre favorablement à cette demande ; le prix de vente est fixé à 0.50 € le m<sup>2</sup>, les frais sont à la charge de l'acquéreur.

## **9- Convention pour le transport scolaire intra communal.**

Le maire explique que cette convention a pour objet de définir les modalités de transports et de financement des élèves domiciliés dans la commune de Selongey et scolarisés dans les établissements scolaires de Selongey. La commune doit indiquer sur chaque demande son accord de financement et s'acquitter de la participation financière fixée chaque année par le département (190 € en 2016-2017). Pour information, le montant 2015 correspondant à cette participation s'élève à 755 euros. Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le maire à signer cette convention.

## **10-Schéma départemental de coopération intercommunale**

Le maire rappelle que lors de sa dernière séance, le conseil municipal a approuvé le périmètre du nouvel établissement de coopération intercommunale issu de la fusion des communautés de communes du canton de Selongey et des Sources de la Tille. Afin de procéder à la mise en place de l'organe délibérant du conseil communautaire, le conseil municipal doit fixer, par délibération, le nombre et la répartition des sièges de conseillers communautaires. Les possibilités sont les suivantes :

- répartition de droit commun : 35 sièges avec 17 sièges pour Selongey, 2 sièges pour Véronnes, 1 siège pour chaque commune restante ;
- accord local n° 1 : 32 sièges, 14 sièges pour Selongey, 2 sièges pour Véronnes, 1 siège pour chaque commune restante ;
- accord local n° 2 : 32 sièges, 13 sièges pour Selongey, 3 sièges pour Véronnes, 1 siège pour chaque commune restante ;
- accord local n° 3 : 32 sièges, 13 sièges pour Selongey, 2 sièges pour Véronnes, 2 sièges pour Grancey le Château, 1 siège pour chaque commune restante ;

Le maire propose la répartition de droit commun afin d'obtenir le maximum de sièges pour les élus selongéens, soit 17 sièges sur 35 conseillers communautaires. Il précise que le transfert de compétences étant enclenché, le pouvoir de décision de la communauté de communes aura un impact important en termes de développement économique, de fiscalité, ou de mises en œuvre de projets structurants. Cette répartition pénalise la commune de Grancey le Château qui aurait pu se voir attribuer 2 sièges, mais ce choix est avant tout réfléchi et en faveur des selongéens.

L'opposition dénonce cette position, le système de répartition des sièges étant un point important de la réforme. Cela va donner un mauvais signal aux autres communes, c'est un manque d'esprit d'ouverture et de sens collectif. Chaque commune défend son propre intérêt, il n'y a aucune volonté d'aller vers une mutualisation positive.

Le maire rappelle que « le mauvais signal » a été donné par les communes qui ont voté contre la fusion avec Grancey le Château, en proposant un élargissement du périmètre intégrant la COVATI. Ce vote allait de toute évidence contre les intérêts des selongéens.

Le conseil municipal se prononce, à la majorité, par 4 voix contre (opposition), 1 abstention (D.Duchamp), et 14 voix pour, en faveur de la répartition de droit commun.

## **11- Informations diverses et questions des conseillers**

Le maire informe le conseil de points suivants :

- Foyer communal : la réunion de chantier a lieu tous les vendredis, il y a des retards sur la mise en place du bardage. Ces travaux sont réalisés en lieu occupé, ce qui engendre des problèmes de fonctionnement quotidiens.

- Maison Réquichot: le mobilier est en commande, la pré-réception des travaux a eu lieu, la commune a demandé le passage de la commission de sécurité
- L'Eclairage public vient d'être réalisé ruelle des communaux.
- Réhabilitation de la mairie : l'architecte doit nous communiquer l'avant projet détaillé. De plus, suite à la volonté de la poste de vendre le bâtiment actuel, il est envisagé un aménagement spécifique de l'accueil afin d'y installer une agence postale communale pour laquelle La Poste prendrait à sa charge une partie du fonctionnement et de l'investissement.
- Réhabilitation du gymnase : un programmiste vient d'être désigné, son étude concerne principalement la rénovation énergétique, l'accessibilité, et rénovation des sols.
- voirie : lancement de l'appel d'offre de la 1er tranche de la réfection de la Route d'Is sur Tille, ces travaux permettront, entre autre, de limiter le stationnement sauvage des voitures accidentées qui nuisent à l'image de l'entrée de ville.
- Groupe scolaire Jean Ferrat : les travaux d'aménagements en béton désactivé, des entrées côté maternelle et côté élémentaire ont été réalisés durant l'été. Concernant les effectifs, il y a 94 enfants en maternelle, dont 6 enfants de moins de 3 ans et 192 enfants en élémentaire. Un exercice d'évacuation est prévu le 4 octobre prochain. Après une étude de la fréquentation des enfants au service périscolaire, les horaires d'accueil ont été modifiés avec un accueil qui commence le matin à 7h (au lieu de 6h30) et qui se termine le soir à 18h45 au lieu de 19h. Le maintien de ce service n'est pas justifié, compte tenu du faible taux de fréquentation.
- Projet éolien : signature des baux en attente de la réalisation de certains engagements de la Société Opale.
- L'enquête publique de déclassement des voies communales s'est terminée le 6 septembre dernier. La commune est dans l'attente du rapport de la commissaire enquêtrice.
- Le marché de restauration scolaire à été attribué à la société Elite restauration. La mutualisation de ce marché a permis d'obtenir un prix plus avantageux pour l'ensemble des partenaires, excepté pour la communauté de communes de Selongey.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 23 juin 2016

La séance est levée à 21h20,

La secrétaire de Séance

Annick Niporte

Le maire



Gérard LEGUAY